

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 16

Poste: 35 fr. 18

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat sur la poste.

chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30 Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 10 OCTOBRE 1884.

L'EXEMPLE.

La laïcisation des écoles porte ses fruits. Il y a un épilogue à l'émeute de l'église Saint-Nicolas-des-Champs.

Les petits ont voulu faire comme les grands.

Après les vieux démagogues, après les pables voyous, les gamins des bataillons scolaires ont fait leur démonstration.

Ces révolutionnaires en herbe ont essayé d'envahir l'église, et, chassés comme une volée de moineaux insolents, ils sont allés chercher des pierres et ont mitraillé les fenêtres.

Le second incident nous attriste encore plus que le premier, car il nous édifie sur les sentiments de la jeune génération populaire.

Cette fièvre malsaine des enfants des écoles communales est un résultat fatal.

Tous ces petits cerveaux raisonnent selon les programmes du conseil municipal.

On supprime la religion de l'école; donc la religion est une ennemie, selon la parole que Gambetta commençait à regretter amèrement depuis les sifflets de Belleville.

Donc il faut insulter les prêtres, donc il faut profaner les églises, donc il faut huer les catholiques...

Les enfants sont plus logiques que les hommes, et ils poussent à l'extrême surtout les mauvais principes.

Le conseil municipal de Paris a fait en réalité une bien dangereuse besogne, et le gouvernement, en laissant faire et même en favorisant l'athéisme dans les écoles, a assumé une terrible responsabilité.

C'est comme si l'on avait créé de véritables pépinières de futurs communistes.

Cette génération ne comprendra point la liberté, cette base de toute société sur laquelle la République n'a jamais réussi à s'asseoir.

Et si, par hasard, le régime qu'illustre actuellement l'autoritaire Ferry, durait jusqu'à la majorité civile des ces « énergumènes précoces », nous verrions de singuliers spectacles.

La troisième République, ayant débuté par l'assassinat et l'incendie, continue par la démolition publique.

Il devient de plus en plus urgent de couper court à ce régime de perdition.

La ruine des esprits suit de près la ruine de notre commerce et de notre industrie.

Électeurs de 1885, prenez garde!

Chronique générale.

M. Rouvier a annoncé avant-hier matin, devant les membres de la commission du budget, qu'il n'était nullement question, en ce moment, de son entrée au ministère; qu'aucune entrevue n'avait eu lieu entre lui et M. Jules Ferry, comme on l'avait annoncé, et qu'étant libre-échangiste il ne pouvait prêter son concours au cabinet actuel.

M. Hérisson restera donc ministre du commerce.

Le tableau des recettes du mois de septembre présente un déficit de 6 millions en chiffre rond, ce qui porte à 54 millions le montant des déficits des neuf premiers mois de l'exercice 1884.

La succession de M. Quentia, comme directeur de l'Assistance publique, ne tente personne; tous ceux à qui on l'offre la refusent, et M. Emile Laurent, président du conseil de préfecture de la Seine, vient de décliner à son tour les ouvertures qui lui avaient été faites.

M. Waldeck-Rousseau est toujours en quête d'un candidat.

NOTRE COMMERCE A CUBA.

Le gouvernement espagnol vient de faire savoir officiellement que le régime de la troisième colonne du tarif douanier des Antilles espagnoles, dont bénéficiaient déjà les importations des Etats-Unis, sera dorénavant appliqué aux importations françaises.

Les droits différentiels qui frappaient notre pavillon se trouvent ainsi supprimés, au grand avantage des relations commerciales de la France avec Cuba et Porto-Rico.

Les membres de la commission chargée d'élever, au Père-Lachaise, un monument aux fédérés, doivent se rendre cette semaine chez le préfet de la Seine pour lui demander l'autorisation nécessaire.

LES FOURNIMENTS DE LA CAVALERIE.

Le Soir a demandé au ministre de la guerre s'il est vrai que le cuir employé pour les fourniments de la cavalerie soit insuffisamment tanné; qu'il ait été dédoublé à la scie; que, dans un grand nombre de selles, la palette et l'arcade postérieure de l'arçon soient garnies avec de la croûte de vache lissée; que la plupart des pièces métalliques soient en fonte malléable; que le cuir du troussequin repose directement sur la tôle; que pour les coutures on ait employé du fil non ciré; que les étriers soient en deux pièces soudées, et que les boucles ne soient même pas soudées.

Ce sont là des faits particulièrement graves, et l'on peut s'étonner à bon droit qu'il n'ait pas encore été répondu à des questions aussi précises. Serait-ce que la preuve de la dénégation soit trop difficile à faire?

On dit aussi que pour les autres armes, les fournements seraient confectionnés dans d'aussi mauvaises conditions.

Quoi qu'il en soit, les questions du Soir sont précises et nombreuses; il ne s'agit évidemment pas d'un accident, mais d'un défaut d'administration, pour le moins; on parle de tripotages, et de bien d'autres choses aussi.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

Elle se sentait pleine de confiance et de hardiesse. Elle avait la fièvre, mais cette fièvre qui, sur le champ de bataille, donne au soldat de l'ardeur, de l'héroïsme et le mépris du danger.

« Je veux être aimée! Je veux aimer! Je veux être heureuse! Je veux qu'il soit heureux! Et puis, que lui ne peut pas avoir de courage, c'est à moi d'en avoir pour nous deux, c'est à moi de marcher seule, la tête haute et d'un cœur tranquille, à la conquête de notre amour, à la conquête de notre bonheur! »

Bettina, dès les premiers mots, avait pris sur l'abbé et sur Jean un complet ascendant. Ils la laissaient dire, ils se laissaient faire. Ils sentaient bien que l'heure était suprême, ils comprenaient que ce qui allait se passer là serait décisif, irrévo-

cable, mais ils n'étaient ni l'un ni l'autre en état de prévoir... Ils s'étaient assis docilement, presque automatiquement. Ils attendaient, ils écoutaient... Entre ces deux hommes éperdus, Bettina, seule, était de sang-froid... Ce fut d'une voix nette et précise qu'elle commença:

— Je vous dirai, d'abord, monsieur le curé, et cela pour mettre votre conscience pleinement en repos, je vous dirai que je suis ici avec le consentement de ma sœur et de mon beau-frère. Ils savent pourquoi je suis venue, ils savent ce que je vais faire. Ils ne le savent pas seulement, ils l'approuvent. C'est entendu, n'est-ce pas? Eh bien! ce qui m'amène, c'est votre lettre, monsieur Jean, cette lettre par laquelle vous avez appris à ma sœur que vous ne pouviez pas, ce soir, venir dîner avec nous et que vous étiez absolument obligé de partir. Cette lettre a dérangé tous mes projets... En effet, ce soir, — toujours avec la permission de ma sœur et de mon beau-frère, — je voulais, après le dîner, vous emmener dans le parc, monsieur Jean, m'asseoir avec vous sur un banc, — j'avais eu l'enfantillage de choisir la place d'avance, tout à l'heure; — là, je vous aurais tenu un petit discours très-préparé, très-étudié, presque appris par cœur, car, depuis votre départ, je ne pense qu'à ce petit discours. Je me le récite à moi-même du matin au soir. Voilà donc ce que je me proposais de faire, et vous comprenez que votre lettre... Je me suis

trouvée fort embarrassée... J'ai un peu réfléchi et je me suis dit que, si j'adressais mon petit discours à votre parrain, ce serait à peu près comme si je vous l'adressais à vous-même. Je suis donc venue, monsieur le curé, vous prier de vouloir bien m'écouter.

— Je vous écoute, mademoiselle, balbutia l'abbé.

— Je suis riche, monsieur le curé, je suis très-riche, et, à vous parler franchement, j'aime beaucoup mon argent, oui, je l'aime beaucoup. Je lui dois ce luxe qui m'entoure, ce luxe qui, je l'avoue, — c'est une confession, — ne m'est aucunement désagréable. Mon excuse, c'est que je suis encore bien jeune, cela passera peut-être avec l'âge... Mais enfin, cela n'est pas bien sûr. J'ai une autre excuse: c'est que, si j'aime un peu mon argent pour les agréments qu'il me procure, je l'aime beaucoup pour le bien qu'il me permet de faire autour de moi. Je l'aime en égoïste, si vous voulez, pour la joie que me cause le plaisir de donner... Enfin, je crois que ma fortune n'est pas trop mal placée entre mes mains. Eh bien! monsieur le curé, de même que vous avez, vous, charge d'âmes, il me semble que j'ai, moi, charge d'argent. Je me suis toujours dit: « Je veux que mon mari soit, avant tout, digne de partager cette grande fortune, je veux être bien certaine qu'il en fera bon usage, avec moi, tant que je serai là, et après moi, si je dois m'en aller de ce monde la première ». Je me disais encore autre

chose... Je me disais: « Celui qui sera mon mari, je veux l'aimer! » Et voilà, monsieur le curé, où véritablement commence ma confession. Il est un homme qui, depuis deux mois, a fait tout ce qu'il a pu pour me cacher qu'il m'aimait... Mais cet homme, je n'en doute pas, il m'aime... Jean, n'est-ce pas, vous m'aimez?

— Oui, dit Jean, tout bas, les yeux fermés, comme un criminel, je vous aime!

— Je le savais bien, mais enfin j'avais besoin de vous l'entendre dire. Et maintenant, Jean, je vous en conjure, ne prononcez plus un seul mot. Toute parole de vous serait inutile, me troublerait, m'empêcherait d'aller jusqu'au bout et de vous dire ce que je tiens absolument à vous dire. Promettez-moi de rester là, assis, sans bouger, sans parler... Vous me le promettez?

— Je vous le promets.

Bettina perdait un peu de son assurance, sa voix tremblait légèrement. Elle reprit cependant avec un enjouement un peu forcé:

— Mon Dieu, monsieur le curé, je ne vous accuse certainement pas de ce qui est arrivé, mais pourtant tout cela est un peu votre faute.

— Ma faute!

(La fin à demain.) LUDOVIC HALÉVY.

Les républicains manquent une fois de plus à leur parole, et cela dans des circonstances particulièrement odieuses; car, ne pas donner à ceux qui meurent pour la France les secours religieux qu'ils demandent, c'est un acte infâme et monstrueux.

M. Henri de Bornier a été chargé, par la commission de la Société des auteurs dramatiques, de porter la parole aux fêtes de Rouen, pour le centenaire de Corneille. Il a composé une pièce de vers intitulée: *Napoléon à Corneille*, et il la lira lui-même le jour de la cérémonie publique.

AFFAIRES DE CHINE.

Le ministre de la marine a reçu du général Brière de l'Isle le télégramme suivant, daté de Hanoï, le 8 octobre, 7 heures 1/2 du soir:

« Les troupes régulières chinoises ont essayé de prendre l'offensive dans le haut Loch-Nan. Elles ont été culbutées le 6 octobre, avec pertes d'un millier d'hommes, par le colonel Donnier.

» Nous avons eu 4 tués, parmi lesquels le capitaine Deynet, de la légion étrangère, et 21 blessés, dont le lieutenant Bataille, des tirailleurs tonkinois.

» Les canonniers la *Carabine*, la *Massue*, l'*Eclair* et la *Hache*, ont pris part au combat. Une colonne, sous les ordres du général de Négrier, remonte le Phu-Lang pour essayer de couper la retraite au corps chinois. »

On télégraphie d'Amoy au *Times*, le 8 octobre:

« On bombarde encore Tamsui. Une attaque devait, dit-on, avoir lieu hier. Les Chinois sont fortement retranchés et il est probable qu'ils feront une vigoureuse résistance.

» Le généralissime impérial Li-Bat en retraite de Kelung sur Banka (?); l'amiral Courbet le poursuit avec 2,000 hommes.

» Les Français déclarent qu'ils maintiendront dans le blocus une attitude pacifique; les navires anglais ne seront pas visités.

» Dans les conseils de cabinet tenus hier et lundi dernier à Londres, les affaires de l'Afrique australe ont été l'objet d'une discussion approfondie. Le *Times* croit savoir que, sans avoir toutefois déterminé la forme précise de la future intervention, le gouvernement a reconnu la nécessité d'adopter immédiatement des mesures pour mettre un terme aux empiètements audacieux des Boers dans la Bechuanaland. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'Allemagne vient d'envoyer aux puissances qui ont un intérêt politique et commercial ou commercial seulement dans l'Afrique occidentale, une invitation à une Conférence qui se tiendra à Berlin dans le courant de novembre pour assurer la liberté du commerce sur le Congo et le Niger. Cette invitation est adressée à la France, à l'Angleterre, au Portugal, à l'Espagne, à la Belgique, à la Hollande et aux États-Unis.

Le *Temps* croit savoir que les trois points suivants seront soumis à la Conférence:

- 1° Liberté de commerce et libre accès pour tous les pavillons sur le Congo;
- 2° Etablissement d'un régime semblable, c'est-à-dire liberté de commerce et libre accès pour tous les pavillons sur le Niger;
- 3° Définition du droit d'occupation des territoires non encore soumis à un pavillon civilisé.

L'Association internationale africaine n'a pas reçu d'invitation, parce qu'elle n'est pas considérée comme un État indépendant, mais elle sera admise à faire entendre ses délégués.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 octobre. Les réalisations sont moins fortes, les rentes et les valeurs de crédit montrent une meilleure tenue. Le 3 0/0 est à 78.20, l'amortissable à 79.50, le 4 1/2 à 108.90.

Les Consolidés anglais viennent avec 1/8 de baisse à 101 1/16. La Banque d'Angleterre a porté son escompte de 2 0/0 à 3 0/0.

La Banque de France est à 5,020 fr. Son bilan

hebdomadaire publié aujourd'hui présente les différences suivantes sur le précédent:

Deux chapitres seulement sont en augmentation: les avances avec 2,673,000 fr.; la circulation avec 6,080,000 fr. Tous les autres chapitres sont en diminution. L'encaisse ou a décré de 1,614,000 fr.; le portefeuille a diminué de 39,088,000 fr.; les comptes courants particuliers ont diminué de 16 millions 218,000 francs., le compte-courant du Trésor présente une différence en moins de 11 millions 249,000 francs. Les bénéfices de la semaine ont été de 697,000 fr.

Le Crédit Foncier reste demandé à 1,305 fr. C'est en vue d'une somme de 100 millions de francs demandée pour améliorer la situation commerciale du pays et de diverses demandes nouvelles des départements et des communes que le Crédit Foncier émet le 14 octobre 600,000 Obligations Communales de 500 fr. 3 0/0 avec lots. L'épargne fera le plus chaleureux accueil à cette émission dont les titres sont déjà recherchés en Bourse avec une prime variant de 1.50 à 2 fr.

La Banque de Paris remonte à 732.50; la Banque d'Escompte est plus ferme à 518.75, le Crédit Industriel et Commercial à 682.50, la Société Générale à 460 fr.

La souscription aux 21,160 obligations Ouest-Algérien 3 0/0 a obtenu un succès complet. On a demandé 46 à 47,000 titres, ce qui fait préjuger une réduction de 60 0/0 des souscriptions.

Le Suez cote 1,872.50 avec 160,000 fr. pour la recette du transit d'hier; la Banque Ottomane à 367.50, le Turc à 7.72, l'Égypte à 306.87 1/2.

Les chemins sont faibles: le Nord à 1,615; le Lyon à 1,220. L'Orléans à 1,295, le Midi à 1,145, l'Est à 780, l'Ouest à 825.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES

Tous les journaux étrangers ont publié les appréciations des missions militaires qui ont suivi cette année les grandes manœuvres françaises. D'après leurs appréciations, nous avons accomplis des progrès remarquables depuis quelques années.

L'infanterie supporte admirablement la marche; il y a peu de trainards, et cependant le soldat est beaucoup trop chargé. Le ministre de la guerre, du reste, vient de décider des modifications sérieuses dans l'équipement.

Le tir est bien réglé; mais il est nécessaire de s'arrêter à un armement définitif.

La question est très étudiée en ce moment, et il est à présumer que l'excellent fusil Gras subira quelques modifications. Il serait difficile, en effet, de trouver une arme meilleure et sa transformation n'occasionnerait pas une très-grosse dépense.

Le matériel de l'artillerie est fort beau et supérieur à celui des autres puissances militaires. Seule la remonte laisse à désirer, et cela, on ne cesse de le répéter chaque année.

En revanche, la cavalerie est bien montée, et, à de rares exceptions près, les chefs de corps suivent exactement la nouvelle théorie.

Si nous constatons les progrès, il nous faut aussi remarquer les défauts de notre organisation. Le service de l'intendance laisse toujours beaucoup à désirer, et les provisions n'arrivent que fort tard dans les cantonnements.

Les télégraphistes ont été remarquables, mais nous ne voyons pas qu'on se soit occupé des bataillons de chemins de fer. Il nous semble qu'il y a là une lacune.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA POPULATION DE MAINE-ET-LOIRE.

D'après le tableau que publie le *Journal officiel*, voici quel a été le mouvement de la population du département de Maine-et-Loire en 1884:

Naissances. — Enfants légitimes, du sexe masculin, 5,065; féminin, 4,844. Enfants naturels, sexe masculin, 340; féminin, 292.

Total des naissances, 10,541, dont 9,909 légitimes, et 632 naturels.

Enfants morts-nés, 477, dont 277 garçons et 200 filles.

Décès, 9,926, dont 4,975 du sexe masculin et 4,951 du sexe féminin.

Excédent des naissances, 615.

Mariages, 3,750.

En annonçant la mort du lieutenant-colonel de cavalerie en retraite Guérin, le *Progress* militaire ajoute:

« Il fut pendant vingt ans instructeur de cavalerie à Saumur, comme sous-lieutenant d'abord (1845), puis comme lieutenant,

comme capitaine (1854), enfin comme chef d'escadron écuyer en chef, du 43 août 1857 au 12 mars 1864, date de sa promotion au grade de lieutenant-colonel.

» La plupart des officiers de cavalerie avaient donc été ses élèves, et tous reconnaissent en lui un maître d'équitation de premier ordre. Il était officier de la Légion d'Honneur. »

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE

Le Concours régional agricole s'ouvrira à Angers, en 1885, du 9 au 17 mai.

Pour être admis à exposer dans ce Concours, on doit en faire la déclaration au ministère de l'agriculture. Cette déclaration devra être parvenue au ministère, à Paris, le 3 avril 1885.

On peut se procurer le programme du Concours et les formules de déclaration au ministère de l'agriculture et à toutes les préfectures ou sous-préfectures.

L'INSPECTION DES ÉCOLES.

Quand nos gouvernants ont étendu l'inspection aux écoles de filles sous prétexte d'hygiène, dit *l'Espérance*, de Nantes, nous avons fait ressortir tout ce qu'il y a d'inconvenant à soumettre des jeunes filles à l'examen d'inspecteurs qui ne sauraient pas se maintenir dans les limites voulues. Les journaux se sont moqués de notre *puibonderie*. Or, voici ce que nous lisons dans un journal qu'on n'accusera pas d'obéir à des préjugés cléricaux:

« Au lieu de retirer aux femmes l'inspection des écoles d'enfants, je voudrais qu'on leur donnât l'inspection des écoles de filles. N'est-ce pas gênant pour un homme bien élevé d'inspecter de grandes filles de quinze et de seize ans sur des détails d'hygiène, de santé, de propreté? Et les inspecteurs que ça ne gêne pas, je les dispense d'inspecter ma fille. »

C'est M. Vacquerie qui parle ainsi dans le *Rappel*!

Nous avons annoncé hier la nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur de M^{me} de Saint-Julien (Anne-Marie), supérieure des filles de charité de Saint-Vincent-de-Paul, à l'hôpital militaire de Marseille, et la haute distinction (médaillon d'or de 1^{re} classe) accordée à M^{me} Maignan (Suzanne), en religion sœur Stéphanie, fille de charité de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul au même hôpital.

A ce propos, la *Patrie* rappelle qu'il y a trois mois la supérieure des Filles de la Charité de Tours était, elle aussi, inscrite dans la Légion d'Honneur. Ces nominations, nous les enregistrons avec autant d'empressement que d'orgueil, car elles sont la confirmation éclatante de tout ce que nous avons toujours dit pour défendre les Sœurs de charité contre les accusations, les calomnies, les persécutions dont elles sont l'objet.

Ces nominations sont un hommage public rendu au courage, à l'abnégation de ces saintes filles devant qui les Prussiens eux-mêmes se découvraient et que les honnêtes gens de tous les pays saluent avec admiration. Les républicains les couvrent d'injures: c'est encore un honneur pour elles.

Ces nominations sont la condamnation des actes odieux de M. Quentin, instrument servile du radicalisme enflé de haine.

Elles justifient tout ce que les docteurs les plus autorisés, à commencer par M. Desprès, ont proclamé sur la supériorité du service des Sœurs:

« La meilleure des infirmières laïques ne vaut pas la plus mauvaise sœur de charité. »

Et il faut que le dévouement de ces héroïques servantes des pauvres soit bien éclatant, il faut qu'il brille comme le soleil pour que le gouvernement se soit décidé à accomplir cet acte de justice.

Encore qu'il ait dû lui en coûter, nous le félicitons d'avoir eu ce courage.

On prétend, il est vrai, pour excuser les procédés bêtes de M. Quentin, qu'il ne faisait qu'obéir, qu'il n'était que l'exécuteur des hautes et basses œuvres du citoyen Bourneville, ce docteur sectaire sans autorité comme sans conscience.

Nous ne doutons pas du mauvais vouloir persistant de ce citoyen; nous l'avons vu comme tout le monde à l'œuvre, et nous savons qu'il a fait le plus de mal possible à ses confrères les médecins des hôpitaux comme aux sœurs; mais s'il est vrai que le

sieur Quentin s'est fait le serviteur du sieur Bourneville, il n'en est que plus coupable, puisque lui, chef, il se faisait le domestique de son subordonné.

M. Quentin est tombé parce qu'il représentait l'iniquité opprimant la charité. Le poids de la cornette de la Sœur l'a écrasé, et nous crions bravo!

Le citoyen Liouville et ses amis du conseil seront forcieux, et nous nous attendons à leurs vociférations; mais ce sera leur châtiment d'entendre ainsi leur condamnation.

Le gouvernement, l'administration, les municipalités, ont maintenant leur devoir tout tracé: c'est de maintenir la réintégration des Sœurs dans les hôpitaux laïcisés, c'est de rendre aux filles de Saint-Vincent-de-Paul leurs chers malades et de saluer bien bas celles qu'on avait chassées comme indignes!

Le public attend cet acte de justice et de réparation.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Nos lecteurs connaissent « la *Rillette de Tours* », au moins par ses crieurs. Ils savent aussi qu'outre ce petit journal de faits divers, M. Wilson a à son service une autre feuille qui fonctionne à Dijon. Il paraît que le châtelain de Chenonceaux, sentant le terrain céder sous ses pas, veut inonder la France tout entière de ses productions télégraphiques.

» Le pays des pruneaux et celui de la moutarde ne seront plus les seuls désormais à savourer la prose officielle.

» Le *Journal des Débats* nous apprend, en effet, que Monsieur Gendre a doté la ville de Rouen d'un nouveau factum: ce serait « le *Republicain de la Seine-Inférieure*. »

» Après Corneille, le petit journal aura toutes les faveurs.

» Ce n'est pas tout. En si belle voie on ne peut s'arrêter. Nous apprenons en effet, à la dernière heure, que l'infatigable Daniel intrigue encore Vesoul, pour créer un organe ultra-radical.

» Comme il travaille, ce M. Wilson!

LA FLÈCHE.

On écrit de cette ville:

« Le 7 octobre courant, la femme Deniau a quitté son domicile pour aller se pendre à trois kilomètres de La Flèche dans un pré situé près de l'arche des Pins.

» Dans la poche de cette malheureuse femme, on a trouvé un écrit donnant l'adresse du sieur Deniau qui travaille actuellement à Fougerai.

» Les époux Deniau étaient mariés depuis trois ans et n'avaient pas d'enfant.

» La femme Deniau n'avait que trente ans. On ne sait à quoi attribuer l'acte de désespoir qui l'a portée à mettre fin à ses jours. »

LE MANS.

On lit dans l'*Union de la Sarthe*:

« Le collège libre de Sainte-Croix reffleurit. La rentrée, qui a lieu aujourd'hui, est très-bonne. Elle amène à l'établissement une vingtaine de pensionnaires de plus que l'an dernier. Les externes reviennent aussi plus nombreux. Nous félicitons le collège de ce succès. »

POITIERS.

C'est le nommé Bachelard, dont l'*Avenir* avait si fortement pris la défense lors du scandale que cet individu causa, il y a un peu plus d'une année, au tribunal correctionnel de Poitiers, qui a frappé d'un coup de couteau, à la prison de Poitiers, un de ses codétenus, le nommé Chambon.

(*Journal de la Vienne*.)

BLOIS.

On lit dans l'*Avenir*:

« La municipalité de Blois emploie ses agents de police à faire des perquisitions dans les maisons, pour réclamer pour les écoles laïques les enfants des familles.

» Ils se présentent partout, et réclament les enfants à des parents qui n'en ont pas, qui n'en ont plus, ce qui est fort pénible, ou qui en ont, mais seulement âgés de trois ou quatre ans.

» Le recrutement des écoles laïques est-il donc si difficile, qu'il faille aller chercher les enfants à domicile? »

UN ENTERREMENT CIVIL A NANTES.

On lit dans le *Phare de la Loire* du 7 octobre :

Hier, après midi, un nombreux cortège d'amis accompagnait au cimetière Sainte-Anne la dépouille mortelle de la jeune Charlotte Ponceau, fille de M. Louis Ponceau, aussi connu qu'estimé dans le parti républicain par l'activité qu'il apporte aux travaux des divers comités et commissions dont il fait partie.

Le convoi, organisé par la Société *La Libre-Pensée*, était strictement civil.

L'institutrice laïque de Sainte-Anne a tenu à participer avec ses élèves aux derniers honneurs rendus à cette jeune fille qui faisait partie de son école.

Cette enfant qui faisait partie de l'école laïque de Sainte-Anne était âgée de quinze ans. Elle avait été baptisée le jour de sa naissance. Elle est inscrite aux décès du 6 octobre sous le nom de *Charlotte-Marie Ponceau*, 15 jours, rue de l'Ermitage.

Elle ne pouvait être ni libre-penseuse ni élève de l'école laïque.

La société de *La Libre-Pensée*, tout nouvellement approuvée par M. Catusse, s'est comparée du cadavre de ce petit âge pour la faire servir à une manifestation publique d'athéisme.

Ce serait ridicule si ce n'était profondément triste.

Cette institutrice qui, sans y être forcée, conduisit à un enterrement civil les petites filles qu'elle est chargée d'instruire, nous semble peu digne de la confiance des pères et des mères de famille.

Il s'élèvera certainement une voix au sein du conseil municipal pour demander à M. Colombel si les instituteurs laïques ont pour mission de scandaliser nos populations en participant aux manifestations de la libre-pensée.

Tandis que les instituteurs chrétiens sont punis quand ils conduisent leurs élèves aux enterrements religieux, les institutrices laïques peuvent impunément conduire les leurs aux enterrements laïques.

Quelle singulière façon d'entendre la liberté !
(*Espérance du Peuple.*)

LA RUINE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE.

Nous empruntons à l'*Echo du Nord* le relevé suivant des prix du blé cotés depuis douze ans :

PRIX A L'HECTOLITRE	
Relevés sur la mercuriale de Lille pour la 1 ^{re} quinzaine de septembre.	
1872.....	23.54
1873.....	31.80
1874.....	20.67
1875.....	19.79
1876.....	20.87
1877.....	25.45
1878.....	22.02
1879.....	22.21
1880.....	20.48
1881.....	22.94
1882.....	20.17
1883.....	19.18
1884.....	16.02

Un agriculteur éminent, ajoute l'*Echo du Nord*, estimait mercredi, dans la séance de la Société des agriculteurs du Nord, à 23 fr. 20 le prix de revient de l'hectolitre de blé. En le vendant 16 fr., la perte est de 7 fr. à l'hectolitre, soit 700 millions de francs pour la production française, qui est de 100 millions d'hectolitres. Et nous ne parlons que du blé, négligeant les autres céréales, dont la production égale au moins celle du blé.

GRAND THEATRE D'ANGERS.

Nous extrayons les passages suivants de l'article théâtral d'*Angers-Revue* :

Nous ne voulons pas encore aujourd'hui dire notre opinion personnelle sur chacun de nos artistes ; désirant laisser au public sa libre appréciation, contentons-nous d'affirmer que nous les trouvons tous dignes de notre scène, dont la réputation devient chaque année plus considérable. C'est un fait bien rare dans les annales du théâtre qu'une troupe réussissant dans son ensemble, et nous insistons sur ce point qui fait vraiment l'éloge de l'esprit d'initiative de la direction.

Les chœurs nous ont paru supérieurs à ceux de l'année dernière. Nous attirons encore l'attention de nos lecteurs sur ce point important, car la difficulté de former un cadre de chœurs devient chaque année

plus considérable, et le moment est proche où, si on n'y prend garde, les bons choristes deviendront aussi rares que les bons chanteurs.

L'orchestre est toujours le premier orchestre de France, après les grands orchestres parisiens. Cette constante supériorité tient à ce que, depuis huit ans, cette vaillante phalange a subi très-peu de changements ; nous devons pourtant signaler, cette année, le départ d'un de ses plus brillants virtuoses ; M. Guillaume Guidé nous a quittés pour aller occuper la place de premier hautbois au théâtre de la Monnaie et de professeur au Conservatoire de Bruxelles. Ce jeune artiste n'ayant jamais fait partie que de l'orchestre d'Angers, il s'ensuit que sa brillante fortune fait beaucoup d'honneur à notre Association artistique.

Une bonne nouvelle pour finir : Léo Délibes a promis de venir diriger les dernières répétitions de *Lakmé*, dont les études sont poussées avec le plus grand soin.

On lit dans Angers-Revue :

Nous apprenons à l'instant la nouvelle de la mort de M^{lle} Marguerite Nau. Chacun de nous a gardé le souvenir de son beau talent.

Pendant deux années elle a tenu l'emploi de première chanteuse au théâtre. L'Association artistique, à laquelle elle voulut prêter son bienveillant et charmant concours, perd en elle un de ses membres honoraires.

M^{lle} Marguerite Nau avait trente-quatre ans.

Le *Paris illustré*, une superbe publication qui obtient un vif succès, consacre son dernier numéro aux vendanges. Nous y trouvons cette chanson à boire, d'Armand Silvestre :

Qui sous la lune va chantant
Les chansons apprises naguère,
Joyeux et le cœur palpitant ?
C'est l'archer qui revient de guerre.
Il revient par le grand chemin
Dont l'air frais gonfle sa narine,
Son arbalète dans la main,
Une fleur rouge à la poitrine.
Se lamenter est vain ;
Car ici-bas tout change.
Je viens goûter le vin,
Le vin de la vendange.

Qui frappe à l'huis disant : C'est moi !
Ouvrez ! ouvrez comme naguère,
Tremblant et le cœur plein d'émotion ?
C'est l'archer qui revient de guerre.
Il pend au mur, à son chevet,
Son arbalète désarmée,
La fleur rouge qu'il conservait,
Il la tend à sa bien-aimée.
Se lamenter est vain,
Car ici-bas tout change.
Je viens goûter le vin,
Le vin de la vendange.

La Maison BISQUIT-DUBOUCHÉ et C^o, de Cognac, informe les amateurs des ses excellentes fine Champagne que son seul dépôt se trouve à Saumur à L'ÉPICERIE CENTRALE, où on les vend depuis 4 fr. la bouteille.

LES ALMANACHS

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE.

L'almanach est le livre populaire par excellence, on le rencontre partout, à la ville et à la campagne.

Il fait bonne contenance dans le salon du riche, où il étale, en grand format ses belles vignettes et ses jolis encadrements, mais il affectionne particulièrement la main rustique de l'ouvrier et du paysan. Il a sa place d'honneur au foyer de l'habitant des campagnes à côté du livre d'heures de la jamille ou de la vieille bible des aïeux, noircie par le temps aussi bien que par la fumée de l'âtre. Il y fait les délices des longues soirées d'hiver et en charme la monotonie par ses récits amusants.

L'almanach est l'ami de tous les âges ; il égale l'enfant par ses historiettes et devient pour lui un second livre de lecture plus attrayant que le premier. L'adolescence et le jeune âge y puisent des leçons de morale propres à les guider dans le chemin de la vie. L'âge mûr y retrempe parfois son courage et ses forces à la lecture des grands faits historiques et religieux qui ont illustré

nos pères et la France d'autrefois. Au vieillard, il rappelle des souvenirs qui lui sont pleins de charmes.

Il sert de guide à la ménagère et lui fournit pour ses besoins journaliers mille et une recettes utiles.

Au laboureur, il donne des conseils pour la bonne direction de ses travaux agricoles et de la culture de ses champs et de ses vignes.

En un mot, l'Almanach est le conseiller favori de tout le monde. A ce titre, il exerce son influence heureuse ou funeste sur la plupart des lecteurs, selon qu'il est inspiré ou non par l'amour du bien. De là le devoir pour tout homme bien pensant de faire un choix entre les almanachs qui, chaque année, à pareille époque, sont lancés, par milliers, dans toutes les directions.

Pour un grand nombre, l'étiquette qui les recouvre est souvent trompeuse ; il faut y prendre garde et savoir découvrir le poison qui s'y cache sous un titre en apparence excellent ou tout au moins indifférent.

Il faut acheter, en connaissance de cause, des almanachs que l'on puisse mettre sans danger entre les mains du premier venu, des almanachs que la jeune fille puisse parcourir sans sentir le rouge lui monter au front.

La Société générale de Librairie catholique, dont les moindres publications déjouent la critique au point de vue de l'orthodoxie morale et religieuse, offre aujourd'hui au public trois de ses almanachs destinés à faire aimer le bien partout où ils passeront. Ils ont pour titre : *L'Almanach des Campagnes*, *L'Almanach du Paysan* et *L'Almanach historique et patriotique*. Comme leurs aînés, ils peuvent marcher la tête haute.

Allez donc, triples compagnons de voyage, allez sous la garde de Dieu, sans vous soucier autrement de votre petit nombre ; le public honnête saura vous priser à votre juste valeur sans vous compter ! Allez, que l'on vous reconnaisse partout à la bonne odeur des vertus religieuses, historiques et patriotiques qui s'exhalera de chacune de vos pages et que vous saurez inspirer à vos lecteurs. Allez encore une fois, la sympathie des gens de bien vous est acquise et ne peut manquer de vous porter bonheur.

L'Almanach du Paysan

Une brochure in-18 de 36 pages avec gravures. — Prix : 10 cent. ; franco, 15 cent. ; la douzaine, par poste, 1 fr.

L'Almanach des Campagnes

Une brochure in-18 de 72 pages avec gravures. — Prix : 15 cent. ; franco, 20 cent. ; la douzaine, par poste, 1 fr. 50 cent.

Almanach historique et patriotique

Une brochure in-18 de 144 pages avec nombreuses gravures. — Prix : 30 cent. ; franco, 40 cent. ; la douzaine, par poste, 3 fr.

Adresser les demandes à M. Victor Palmé, rue des Saints-Pères, 76, à Paris.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année).
J. BRETON, administrateur.

Lundi 13 octobre 1884,

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Alfred Daru et Henri Chivot, musique de Edmond AUDRAN.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13 ; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 185 (12 octobre). Le dégoût. C'est curieux ! Il va à la messe ! La photographie féérique. La Reentrée des Chambres. Les trois Républiques.

ALMANACH D'ARLEQUIN

Le plus intéressant, le plus illustré et le meilleur marché de tous les almanachs. 0 fr. 20 centimes l'exemplaire. 16 fr. 50 le cent, franco par grande vitesse. Adresser les demandes à M. l'administrateur de la *Lanterne d'Arlequin*, 13, rue Richelieu, TOURS.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 5 octobre 1884.

Versements de 98 déposants (13 nouveaux), 24,853 fr.
Remboursements, 20,275 fr. 26 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Lourdes, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.



Un précieux apéritif.

« Je souffrais depuis un an de constipation, mauvaise digestion et manque d'appétit. Tous les médicaments employés jusqu'alors avaient été sans effet. Grâce à vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, tous ces inconvénients ont disparu, l'appétit est revenu et je me porte très bien. Je vous autorise à donner à ma lettre la publicité que vous jugerez convenable. » E. JANSSENS, sous-off. pens. Legalisation de la signature par M. le Maire d'Erezée (Luxembourg).
A. Hertzog, Ph^o, 28, rue de Grammont, Paris.
Demandez l'Almanach des Pilules Suisses pour 1885 qui vient de paraître, gratis dans les pharmacies, 40 pages illustrées.

Emission du CRÉDIT FONCIER

SOUSCRIPTION SANS FRAIS

IRRÉDUCTIBILITÉ accordée AUX CINQ MILLE premières Obligations demandées.

Adresser 20 Francs par Titre souscrit à

La Banque EDOUARD BLÉE, directeur de LA BOURSE, 47, rue Le Peletier, PARIS.

Procurons aux autres les bienfaits que nous avons éprouvés. — Aux grands-Prés, par Bains, le 30 avril 1884. — Monsieur Fanyau, pharmacien à Lille. Je viens vous remercier pour votre Tisane Américaine des Shakers que ma mère a employée avec succès pour des rhumatismes dont elle était atteinte depuis longtemps. J'ai ressenti moi-même les bons effets de votre Tisane que j'ai employée pour combattre des troubles de l'estomac qui m'occasionnaient de fréquentes migraines et un mauvais goût dans la bouche. J'ai résolu de publier ce fameux remède, c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer quelques brochures que je remettrai à mes parents et amis, afin de leur faire connaître le remède le plus efficace contre toutes ces maladies si répandues dans les campagnes. Recevez, etc. J. Dielez. (Prix 4 fr. 50 la bouteille). Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

La fièvre typhoïde.

Gouvioux, 19 août 1884.

Je me suis si bien trouvé de l'emploi de la Lotion régénératrice du Dr Saïdi que je donne avec plaisir ce témoignage de son efficacité. Après être devenue complètement chauve, à la suite d'une fièvre typhoïde, j'ai vu, au bout de quelques mois de traitement par la Lotion régénératrice du Dr Saïdi, mes cheveux repousser et croître avec abondance. Je n'emploie plus que cette préparation pour l'entretien de ma chevelure et m'en trouve très-bien.

Mario BERGE.

Ce précieux produit se vend par flacon de 1 fr. 75 et 3 fr. à Saumur, parfumerie PICHARD, 47, rue Nationale.

SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes ; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruit dans la tête et dans les oreilles, oppression, larsgueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, M. le docteur professeur Dédé, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kilo., 4 fr. ; 1 kilo., 7 fr. ; 2 kilo., 12 fr. ; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez J. Russon, épicier. Du BARRY & C^o, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.
Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

DE
BIENS
DE MINEURS

Situés commune de Gonnord.

L'ADJUDICATION aura lieu le **mercredi vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers.**

On fait savoir :

Qu'à la requête de M^me Virginie Cesbron, cultivatrice, veuve de M. Julien Marchand, demeurant à Montilliers,

Agissant au nom et comme tutrice de Marie, Joséphine, Victorine et Julien Marchand, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit sieur Marchand,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour elle,

Et en vertu d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Saumur, le neuf août 1884, enregistré, ce jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Marchand, tenue devant M. le juge de paix du canton de Vihiers, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre,

En présence de M. Joseph Réteau, cultivateur, demeurant à Vihiers, en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Marchand,

Il sera, le **mercredi vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, en l'étude de M^e TAHET, notaire à Vihiers, procédé par le ministère dudit M^e TAHET, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.**

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Le Pré-du-Prieuré, n° 607 du plan cadastral de la commune de Gonnord, section B, d'une contenance de trente-cinq ares, joignant au levant un chemin, au midi Menard.

Mise à prix, 1,000 fr.

2^o Lot.

Le Champ-du-Prieuré, n° 609, même section, commune de Gonnord, contenant quatre-vingt-douze ares, joignant au levant un chemin, au nord et au couchant l'Hôpital.

Mise à prix, 1,200 fr.

3^o Lot.

Le Petit-Prieuré, terre, même commune, contenant quarante-huit ares, joignant au nord et au levant un chemin, au midi le champ ci-dessus.

Mise à prix, 800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e TAHET, notaire à Vihiers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

CIDRE poiré, nouveau, pur jus, 230 lit., 30 fr. — Vin blanc nouveau, 45 fr. — Cidre pomme, 22 fr. MAUGET, prop. à Nozay (Loire-Inf.).

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable.

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi et demi,

En l'étude dudit M^e PINAULT,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de l'ancienne ferme de l'Essard,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Levées :

1^o Plusieurs bâtiments d'exploitation avec cour;

2^o 2 hectares 25 ares de terre, à l'Essard;

3^o 4 ares 34 centiares de pré, en jardin, appartenant à l'article précédent;

4^o 1 hectare 36 ares 57 centiares de pré, appelé Pré-de-l'Essard, n° 394 du cadastre;

5^o Et 20 ares de terre, autrefois en pâture, au canton de l'Essard.

S'adresser, pour traiter, audit M^e PINAULT. (713)

Etude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE

Par adjudication,

Le dimanche 12 octobre 1884, à 2 heures,

En l'étude dudit notaire,

MAISON

Au centre de la ville de Beaufort, place des Halles,

Occupée depuis longues années par un burrelier-sellier.

Facilité de paiement.

S'adresser audit M^e ROGERON.

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé,

UNE

BELLE MAISON NEUVE

Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

Sise à Saumur (Croix-Verte)

Très-confortable, deux jardins, pièce d'eau.

Jouissance de suite. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. SERISIER, négociant, 3, rue Beaufort. (709)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

TROIS CHEVAUX

De selle et d'Attelage,

Avec garantie.

S'adresser chez M. RAIMBAULT, maréchal, 40, rue de la Fidélité.

Etude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 octobre 1884, à 1 heure du soir,

A la Mairie de Bourgueil,

DES DROITS DE PLACE

A percevoir sur les Marchés de Bourgueil.

Pour les renseignements, s'adresser audit M^e GIRAULT, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

Pour Noël 1884

L'AUBERGE

Rue du Portail-Louis, 36,

Ayant pour enseigne :

AU RAISIN DE BOURGOGNE

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

ON DEMANDE une femme de chambre, une bonne travailleuse, âgée d'environ 30 ans; et un homme pour soigner un cheval et pour aider dans le jardin.

S'adresser au Château de la Salle, Montreuil-Bellay. (688)

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme sérieux demande un emploi comme comptable.

S'adresser au bureau du journal.

Les personnes qui auraient affaire à la vicomtesse de CAQUERAY, sont priées d'écrire à M. DOUCÈRE, à la Salle, Montreuil-Bellay, ou à elle-même, Palais Millie-Christine, Nice. (733)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^me veuve NANCUREX.

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A CÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HOY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année. S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

La Maison de l'Epargne populaire est la seule qui délivre :

1 Bon de 20 fr. contre un versement de 5 fr. et 1 fr.	5 fr. et 1 fr.	}	Par																						
1 — 30 — —	7 50 1 —			}	semaine																				
1 — 40 — —	10 — 1 50					}	jusqu'à parfait																		
1 — 50 — —	12 50 1 50							}	paiement.																
1 — 60 — —	15 — 2 —									}															
1 — 80 — —	20 — 2 50											}													
1 — 100 — —	25 — 3 —													}											
1 — 120 — —	30 — 3 50															}									
1 — 140 — —	35 — 4 —																	}							
1 — 160 — —	40 — 4 50																			}					
1 — 180 — —	45 — 5 —																					}			
1 — 200 — —	50 — 5 50																							}	

Pour une somme supérieure à 200 fr., les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'Epargne populaire livre à l'abonnement, au même prix qu'au comptant, les Marchandises ci-après, savoir :

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Glace, Meuble et Literie, Nouveauté, Toile, Draperie, Soierie, Confection pour hommes, dames et enfants, Chaussure, Chapellerie, Lingerie, Mode, Machine à coudre, Articles de Ménage, etc.


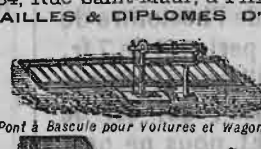

En un mot tout ce qui concerne le Ménage et la Toilette.




NOTA. — Les employés chargés de faire la recette chez les clients sont munis d'une autorisation spéciale du Directeur de la Maison.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
30 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 OCTOBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précédente	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précédente	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précédente	Dernier cours.
3 1/2 %	78 15	78 15	Est	775	777 50	OBLIGATIONS.		
3 % amortissable	79 50	79 47	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1222 50	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	506
3 %			Midi	1145	1153 75	— 1865, 4 1/2 %	516	516 25
4 1/2 %	104 20	103 75	Nord	1615	1617 50	— 1869, 3 %	407	405
4 1/2 % (nouveau)	507 25	507 25	Orléans	1290	1310	— 1871, 8 %	393 75	395
Obligations du Trésor	108 90	108 92	Ouest	825	825	— 1875, 4 %	517	519
Banque de France	507 25	507 25	Compagnie parisienne du Gaz.	1515	1510	— 1876, 4 1/2 %	519 50	520
Société Générale	504 5	503 0	Canal de Suez	1867 50	1870	Bons de liquid. Ville de Paris.	524 50	523
Comptoir d'Escompte	457 50	457 50	C. gén. Transatlantique ..	477 50	482 50	Obligations communales 1879.	443	442
Credit Lyonnais	955	955				Obligat. foncières 1879 3 % ..	447	446
Credit Foncier, act. 500 fr.	1300	1300				Obligat. foncières 1883 3 % ..	351	350 25
Credit mobilier	280	287 50						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.